



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 4 juin au 1^{er} septembre 2018)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2019, ainsi que des résolutions précédentes dans lesquelles le Conseil m'a demandé de rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le rapport porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité durant la période allant du 4 juin au 1^{er} septembre 2018, la situation humanitaire et les progrès accomplis dans l'application du mandat de la Mission.

II. Situation politique et économique

2. Au cours de la période considérée, les efforts de revitalisation de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud se sont intensifiés, tandis que, sur le plan interne, le Parlement a adopté des projets d'amendement constitutionnel incorporant les termes de l'accord de paix dans la Constitution de la transition et portant prorogation du mandat du Gouvernement provisoire d'union nationale. Par ailleurs, le secrétariat du dialogue national a préparé la prochaine série de conférences régionales.

Processus de paix

3. Faisant suite aux décisions prises par le Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à sa 62^e session extraordinaire tenue le 31 mai, les médiateurs ont réexaminé plus avant la proposition visant à rapprocher les positions divergentes des parties sur les questions essentielles toujours en suspens concernant la gouvernance et les dispositions en matière de sécurité. Les parties ont participé à des pourparlers indirects du 18 au 20 juin à Addis-Abeba et, le 20 juin, le Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a organisé une rencontre en personne entre le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le dirigeant du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), Riek Machar. Il s'agissait de la première rencontre entre les deux hommes depuis la reprise des hostilités en juillet 2016. Le lendemain, lors de son trente-deuxième Sommet extraordinaire tenu à Addis-Abeba, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD s'est félicitée de cette rencontre et a chargé le Président soudanais, Omer Hassan Al-Bashir, de faciliter l'organisation



d'autres pourparlers au cours des deux semaines suivantes en vue de régler les questions en suspens et d'examiner les mesures à prendre pour relever l'économie sud-soudanaise grâce à la coopération bilatérale entre le Soudan du Sud et le Soudan. Le Kenya organiserait ensuite une dernière série de pourparlers pour clore le processus. Riek Machar a été autorisé à entrer au Soudan et au Kenya et à quitter ces pays pendant toute la durée du processus de paix.

4. Les pourparlers directs entre le Président et Riek Machar ont repris à Khartoum le 25 juin et débouché sur l'adoption, le 27 juin, de la Déclaration de Khartoum portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud, signée par les deux hommes, ainsi que par des représentants de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, du MPLS-Anciens détenus et d'autres partis politiques. Les parties signataires de la Déclaration ont annoncé dans ce document un cessez-le-feu permanent, ont fixé des objectifs en ce qui concerne les dispositions transitoires de sécurité et se sont engagées à parvenir à un accord sur la version révisée de la proposition de rapprochement de l'IGAD, à améliorer les infrastructures et les services de base au Soudan du Sud et à réhabiliter les champs pétrolifères situés dans l'État de l'Unité. Le même jour, elles ont publié des déclarations de cessez-le-feu devant prendre effet le 30 juin.

5. Réunis en marge de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue en Mauritanie le 30 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et le Conseil des ministres de l'IGAD ont accueilli avec satisfaction la Déclaration de Khartoum. Le Conseil de paix et de sécurité a publié un communiqué dans lequel il a exhorté les parties concernées à continuer d'appuyer le processus de médiation mené par l'IGAD et demandé au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité de fournir des éléments de preuve vérifiables des violations du cessez-le-feu afin que des mesures punitives puissent être prises contre les auteurs de ces violations.

6. À la suite des pourparlers indirects organisés par les médiateurs soudanais, le 6 juillet, les parties ont signé un accord sur les questions en suspens relatives aux dispositions en matière de sécurité ; celui-ci comportait des dispositions relatives à la mise en œuvre du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité. Les points saillants de l'accord étaient les suivants : le cantonnement universel de toutes les forces combattantes ; l'entraînement et le redéploiement d'une force « unifiée » au cours de la période de prétransition de huit mois ; la mise en place d'une nouvelle armée nationale pendant la période officielle de transition de 36 mois. En ce qui concerne les questions en suspens en matière de gouvernance, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, et le Président du Soudan, ont tenu, le 7 juillet, une journée de consultations à Entebbe (Ouganda), à laquelle ont participé le Président du Soudan du Sud et le dirigeant de l'opposition Riek Machar et dans le cadre de laquelle une proposition concernant la composition de la présidence et le partage des responsabilités au sein du Gouvernement et du Parlement a été examinée. Il a notamment été proposé que Riek Machar reprenne ses fonctions de Premier Vice-Président au sein du futur gouvernement de transition et que quatre autres vice-présidents soient nommés. Bien que la proposition ait immédiatement été critiquée par les autres partis d'opposition, qui estimaient qu'il s'agissait d'un accord visant uniquement deux des parties belligérantes, elle a néanmoins permis de faire avancer les débats sur la gouvernance, qui étaient jusqu'alors dans l'impasse.

7. Tout au long du mois de juillet, les parties ont poursuivi les pourparlers à Khartoum afin de parvenir à un accord plus inclusif. La question la plus litigieuse demeurait le nombre d'États et leurs frontières. Parallèlement, le 13 juillet, se déclarant profondément préoccupé par les violations flagrantes et persistantes de

l'accord de cessation des hostilités et la lenteur des progrès réalisés sur la voie d'un règlement politique viable, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2428 (2018), par laquelle il a imposé un embargo sur les armes au Soudan du Sud ainsi que de nouvelles sanctions visant deux personnes : l'ancien chef d'état-major général de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), Paul Malong, et l'ancien chef d'état-major général adjoint à la logistique de l'APLS, Malek Reuben Riak. Le 19 juillet, à la suite de leur réunion annuelle, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont réaffirmé croire en une solution politique au conflit, exprimé leur soutien aux efforts déployés par l'IGAD et aux initiatives régionales mais également condamné les violations de l'accord de cessation des hostilités, insisté sur la nécessité de faire en sorte que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes, de lutter contre l'impunité et d'agir en faveur de paix et de la réconciliation.

8. Face à la pression croissante qu'elles subissaient en vue de conclure les négociations relatives à la gouvernance, les parties ont accepté de reporter à la dernière série de pourparlers les négociations concernant le nombre d'États et leurs frontières. Le 5 août, lors d'une cérémonie à laquelle ont participé tous les membres de l'IGAD, les parties sud-soudanaises ont signé l'« accord sur les questions en suspens en matière de gouvernance ». Le Président du Soudan et le Président de l'Ouganda ont signé en qualité de cogarants, tandis que les représentants de l'IGAD, de l'Union africaine et de l'ONU ont signé en qualité de témoins. Dans le cadre d'une déclaration qu'il a faite en mon nom lors de la cérémonie de signature, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, a salué les progrès accomplis à Khartoum, souligné qu'il importait que le processus soit équitable et inclusif et prévenu que le soutien de la communauté internationale ne dépendait pas seulement de la conclusion d'un accord, mais qu'il fallait aussi que cet accord soit applicable.

9. À la lumière des avancées récemment obtenues, l'IGAD a décidé que les pourparlers se poursuivraient à Khartoum en vue d'élaborer la version finale du texte revitalisé de l'accord de paix, d'établir des directives de mise en œuvre et de fixer le calendrier. Du 13 au 19 août, les pourparlers ont repris et ont porté notamment sur l'état d'avancement et l'incorporation des documents convenus à Addis-Abeba et à Khartoum au cours des mois précédents. Avant de suspendre les discussions pour les festivités de l'Eïd, les médiateurs ont fait distribuer aux parties, le 18 août, un projet de texte revitalisé de l'accord de paix pour qu'elles fassent part de leurs observations. Les pourparlers ont repris à Khartoum le 25 août et se poursuivront en septembre, les parties devant parapher le projet d'accord de paix revitalisé entre le 28 et le 30 août et ensuite commencer à débattre des directives de mise en œuvre y relatives. Le M/APLS dans l'opposition et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud ont toutefois déclaré publiquement qu'ils ne parapheraient ces documents qu'à la condition qu'une solution soit trouvée aux quatre « réserves » lors d'un prochain sommet extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD. Ces réserves portent sur les mécanismes gouvernementaux de prise de décision et les quorums requis, le nombre d'États et leurs frontières, l'élaboration de la constitution définitive, et les mécanismes permettant aux garants et à d'autres pays de la région de contribuer aux dispositions transitoires en matière de sécurité. Par ailleurs, le 20 août, l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, a annoncé qu'il renonçait à ses fonctions de président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, déclarant que la phase de transition exigeait une nouvelle direction.

Évolution de la situation politique nationale

10. Le 20 juin, le Parlement a adopté un projet d'amendement constitutionnel incorporant les termes de l'accord de paix dans la Constitution de la transition de la République du Sud-Soudan de 2011 ; le projet a été adopté par le Président et est entré

en vigueur le 4 juillet. Peu après, le 13 juillet, le Parlement a adopté un autre projet prorogeant le mandat des branches exécutive et législative des autorités nationales et des États jusqu'au 12 août 2021. Cette mesure a été largement critiquée par les groupes d'opposition, les organisations de la société civile et la troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui ont jugé qu'elle nuisait au processus de paix.

11. Le 18 juillet, le Président a démis Deng Alor Kuol de ses fonctions de Ministre des affaires étrangères, poste attribué dans l'accord de paix au MPLS-Anciens détenus, et l'a remplacé par le Conseiller principal et Envoyé du Président, Nhial Deng Nhial. Le 27 juillet, Gok Makuach Mayol a été nommé Ministre adjoint des finances, de la planification et du développement économique par le Président. Le 24 août, le Président a démis Gathoth Gatkuoth de ses fonctions de Ministre du travail et des services publics, et l'a remplacé par l'ancien chef d'état-major général de l'APLS, James Hoth Mai.

12. Au cours de la période considérée, le secrétariat du dialogue national a commencé à préparer les conférences régionales. Le 20 août, les Coprésidents du Comité directeur du dialogue national, Abel Alier et Angelo Beda, se sont félicités des progrès accomplis dans le cadre du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix et ont invité les groupes d'opposition à faire part des questions qui devraient selon eux être examinées lors des conférences régionales.

Évolution de la situation économique

13. La situation économique est restée très mauvaise, en dépit d'une réappréciation hésitante de la livre sud-soudanaise par rapport au dollar des États-Unis sur le marché parallèle, avec un taux de change qui est passé d'environ 300 livres pour un dollar au début du mois de juin à 210 livres pour un dollar à la mi-août. Toutefois, le prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité n'a pas diminué et, en juillet, le taux d'inflation pour les 12 derniers mois était estimé à 123 %. La production de pétrole s'est maintenue à environ 130 000 barils par jour et les autorités prévoient qu'elle augmenterait dans les mois suivants suite à la reprise de la production dans l'État de l'Unité. Le 20 août, le Parlement a adopté le projet de budget national pour l'exercice 2018/19, d'un montant de 81,59 milliards de livres sud-soudanaises, soit environ 526 millions de dollars des États-Unis.

III. Situation en matière de sécurité

14. Au cours de la période considérée, de violents affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés ont continué de se produire, mais ils ont été moins intenses et moins fréquents qu'au cours des mois précédents. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a confirmé qu'au moins 19 violations du cessez-le-feu, y compris des affrontements entre les parties, avaient eu lieu. Par ailleurs, les violences intercommunautaires, y compris les vols de bétail dans le Jongleï et dans les États des Lacs et du Ouarrap, ont fait des victimes parmi les civils, entraîné des déplacements de population et donné lieu à des enlèvements et à des pillages.

Région du Haut-Nil

15. Dans le centre et le sud de l'État de l'Unité, les attaques se sont poursuivies comme les mois précédents, alors que les forces gouvernementales tentaient de libérer la route reliant Koch et Leer ainsi que le tronçon plus au sud et au sud-est de l'État. Par ailleurs, des patrouilles de la MINUSS ont essuyé des coups de feu à deux reprises. Le 4 juin, l'une d'entre elles a essuyé des tirs d'armes de petit calibre lors d'une attaque

commise par des hommes armés non identifiés près de Rubkway (sud de l'État de l'Unité). Puis, le 8 juin, à Rubkway, une patrouille intégrée de la MINUSS a été la cible directe de tirs continus effectués par 80 à 100 hommes armés, dont il a été confirmé plus tard qu'ils appartenaient à l'APLS. La MINUSS a riposté en état de légitime défense. Le 5 juin, les forces de l'APLS et du M/APLS dans l'opposition pro-Machar se seraient affrontées dans les villages de Guar et de Bieh (comté de Koch). Le 6 juin, les forces gouvernementales et des jeunes armés progouvernementaux dirigés par l'ancien Commissaire du comté de Gany, Gordon Koang, auraient attaqué Buok (sud-est de Koch). L'APLS aurait perpétré d'autres attaques les 12 et 13 juin, à Dablual et à Buaw ; les attaques auraient fait quatre morts et plusieurs blessés parmi les civils, des structures civiles auraient été incendiées et des biens pillés. Le 14 juin, il a été fait état d'attaques contre des véhicules, notamment du lancement d'une roquette sur un camion au nord de la ville de Koch ; ces attaques, qui auraient fait deux morts, auraient été menées par des éléments appartenant à l'opposition qui étaient présents dans la zone. Dans la région de Leer, entre le 18 et le 19 juin, l'APLS aurait attaqué des positions de l'opposition le long de l'axe Pilling-Thonyor-Adok et des affrontements auraient eu lieu à Thonyor, à Pilling, à Panei, à Bow, à Thor, à Rubkong et à Touch Riak. Les combats auraient fait trois morts parmi les civils. Les patrouilles de vérification de la MINUSS ont constaté que, dans le comté de Leer, la présence civile était limitée. Les 28 et 29 juin, l'opposition aurait attaqué Paguir (comté de Guit) et Buaw, Thaker et Manga. Des affrontements auraient eu lieu le 30 juin à Thaker et à Rubkway (comté de Mayendit) et l'APLS aurait bombardé Pibor et Chot Jok (comté de Roubkona). Les 3 et 4 juillet, des jeunes armés, supposément dirigés par Gordon Koang, auraient affronté l'opposition à Gandor, à Nyoat, à Kuui, à Lual, à Padeah, à Din, à Kueidok, à Yang (comté de Leer) et à Bieh (comté de Koch). Le 14 juillet, des affrontements aux abords de Buaw (comté de Koch) auraient fait trois morts. Le 21 août, les forces gouvernementales et les forces de l'opposition se seraient affrontées dans le payam de Bil et à Nimni (comté de Guit).

16. Dans le Jongleï, le 4 juin, l'APLS aurait attaqué un groupe armé à Manypugkul, dans le payam d'Akello, à l'est de la ville de Pibor, faisant trois blessés parmi les civils. Le 26 juin, les forces de l'APLS basées à Wa'at auraient attaqué le M/APLS dans l'opposition pro-Machar dans les villages de Luony et de Kuernyoun (comtés de Nyerol et d'Akobo), faisant quatre morts et cinq blessés parmi les civils. Dans l'État du Haut-Nil, l'APLS et l'opposition se seraient affrontées le 6 juin à Arabet (comté de Manyo) ; quatre soldats de l'opposition seraient morts.

Région de l'Équatoria

17. En Équatoria, les affrontements entre les forces de l'APLS et de l'opposition ainsi que les attaques armées et la criminalité le long des routes principales ont continué de faire des victimes parmi les civils et de causer des déplacements de population. Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, l'APLS et l'opposition auraient mené des attaques le 7 juin ; celles-ci auraient provoqué la mort d'un civil dans le payam de Li Rangu et d'un autre dans le payam de Gangura. Le 10 juin, un groupe armé aurait attaqué des civils dans le village de Bazungua, faisant deux victimes. Des affrontements ont également été signalés le 17 juin à Makpandu, et, les 19 et 20 juin, à Saura et à Nambia ; ces affrontements auraient donné lieu à des déplacements de civils. Par ailleurs, le 24 juin, les forces de l'opposition auraient attaqué les casernes de l'APLS à Nangondi (comté de Nzara). Par la suite, les 26 et 27 juin, des membres présumés des forces de l'opposition auraient essayé de recruter de force 25 jeunes dans le village de Bazungua, pillé des biens civils et enlevé des civils à Bazumburu. Les 8 et 9 juillet, il a été fait état d'embuscades armées contre des véhicules de l'APLS près de Moundri et de Rimenze ; ces embuscades auraient fait quatre morts et cinq blessés.

18. Dans l'État de l'Équatoria-Central, les forces de l'APLS auraient attaqué le 8 juin la base de l'opposition située dans le comté de Mugwo et, le même jour, d'autres affrontements entre les deux forces auraient eu lieu à Payawa. Le 12 juin, des membres présumés des forces de l'opposition auraient arrêté un véhicule civil qui se rendait de Yeï à Kaïa et enlevé 13 personnes. Les affrontements ont également visé des membres du personnel des Nations Unies. Par exemple, le 26 juin, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un convoi humanitaire protégé par la force de la MINUSS sur l'axe Yeï-Djouba, tuant un soldat de la paix. Des affrontements entre les forces gouvernementales et les forces du M/APLS dans l'opposition pro-Machar ont de nouveau été signalés le 29 juin et les 1^{er} et 12 juillet dans le comté de Livolo. Les 17 et 20 juillet, il a été fait état d'affrontements entre le Mouvement national sud-soudanais pour le changement et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar dans le comté de Mukaya. Le 23 juillet, un groupe d'opposition armé aurait attaqué une position de l'APLS dans le village de Logobero, le long de la route reliant Yeï à Maridi. Des troupes supplémentaires de l'APLS auraient été envoyées dans la région pour renforcer la sécurité. Le 29 août, des affrontements ont été signalés à Jamara (comté de Lainya). Dans l'État de l'Équatoria-Oriental, deux personnes seraient mortes dans une embuscade tendue le 4 juin contre un véhicule voyageant sur la route reliant Torit à Kapoeta et, le 10 juin, deux civils auraient été tués alors qu'ils se rendaient du village d'Osile à Torit.

Région de Bahr el-Ghazal

19. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité se sont détériorées dans certains secteurs du Bahr el-Ghazal occidental. Entre le 11 et le 15 juin, les forces de l'APLS auraient attaqué des positions de l'opposition à Kuarjena et à Bagari. Des affrontements ont également été signalés à Bagari et à Wadhalelo (comté de Jour) entre le 14 et le 18 juin ; ils auraient entraîné un déplacement de civils vers Agok. Les 23, 26 et 27 juin, il a été fait état d'affrontements au sud de Wau ; ceux-ci se seraient propagés à Mboro et à la région de Bagari. Entre le 29 et le 30 juin, l'APLS aurait attaqué l'opposition à Mboro et à Bisselia, tandis que l'opposition aurait tendu des embuscades à l'APLS à Bagari, à Mboro et à Bisselia, le 5 juillet. Des affrontements sporadiques se sont produits entre le 19 et le 21 juillet, notamment des tirs nourris provenant de Bringi et de Bagari, et, entre le 21 et le 25 juillet, dans les alentours de Wadhalelo, et ont entraîné des déplacements de civils. Des attaques et des contre-attaques auraient continué d'être menées pendant tout le mois d'août à Bringi, à Ngobagari, à Mboro et à Raja. Les interdictions d'accès imposées par l'APLS et les autorités locales à Wau ont entravé la capacité de la MINUSS d'évaluer la situation dans les zones touchées.

Conflits intercommunautaires

20. Dans l'État des Lacs, une recrudescence des vols de bétail auxquels étaient mêlés les Dinka Agar (Pakam) a été signalée à la fin du mois de juin et en juillet. De concert avec les Dinka Ciec, les Dinka Agar (Pakam) auraient mené des attaques contre les Dinka Agar (Rup), notamment dans les comtés de Rumbek-Centre, de Rumbek-Est et de Cueibet, et tué au moins 12 personnes. Les Dinka Agar (Pakam) et les Dinka Ciec ont continué de commettre des actes de violence en août et ont notamment mené une attaque contre les Dinka Agar (Panyar) dans le payam de Paloc (Rumbek-Est), qui a fait neuf morts.

21. Dans l'État du Ouarrap, des jeunes armés soupçonnés d'être des Nuer du Liech-Septentrional et du comté de Bul-Sud (État de l'Unité) auraient attaqué le 5 juin des Kongor et des Lou des comtés d'Alabek et d'Aliek dans le Tonj et fait au moins 32 morts et un nombre indéterminé de blessés. Dans le Gogrial, des membres présumés de la tribu Apuk auraient attaqué un campement pastoral sur le territoire de

la tribu Aguok, tuant six personnes. Des forces de l'APLS ont été déployées le long de la zone séparant les deux tribus pour empêcher les actes de représailles. Les 11 et 12 août, dans le comté de Tonj-Est, il a été fait état de violents affrontements opposant les Thiik et les Luanyjang aux Jalwau et aux Gok. Ces affrontements auraient fait 42 morts et 60 blessés. Des combats auraient éclaté après que des jeunes luanyjang armés ont tué un Jalwau et volé son bétail.

22. Entretemps, à Akobo, dans le Jongleï, des affrontements qui ont opposé deux factions des Lou Nuer, les Cie-Yol et les Cie-Nyak, au début du mois de juillet auraient fait 14 morts. Les autorités locales et les dirigeants communautaires sont intervenus pour apaiser le conflit. Dans la zone entre Boma et Kapoeta, les Murle et les Jie se seraient affrontés les 6 et 7 juillet pour s'assurer l'accès aux terres et aux ressources en eau. Selon les rapports du Gouvernement, il y aurait eu 26 morts et 24 blessés. Les attaquants murle auraient enlevé trois garçons et trois filles, de nombreux Jie ont été déplacés, des milliers de têtes de bétail ont été volées et des maisons ont été incendiées.

IV. Situation humanitaire

23. La situation humanitaire est restée catastrophique. Près de 2 000 personnes ont été déplacées de force en raison des affrontements dans la région de Bagari (Bahr el-Ghazal occidental). Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, on a recensé environ 18 000 personnes qui avaient besoin d'assistance et de protection, dont au moins 10 000 personnes fuyant vers Tamboura en raison des combats qui opposaient les forces gouvernementales au M/APLS dans l'opposition depuis le 17 mai. À la fin du mois de juillet, il y avait quelque 1,8 million de déplacés au Soudan du Sud et environ 2,5 millions de personnes vivaient dans des pays voisins. Le Soudan du Sud compte désormais le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde, 2,4 millions d'enfants ne bénéficiant d'aucune forme d'instruction.

24. Selon les estimations, près de 60 % de la population était susceptible d'être touchée par une insécurité alimentaire aiguë au plus fort de la période de soudure. En dépit de l'aide humanitaire reçue, plus de six millions de personnes demeuraient en situation dite de « crise » (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) et en situation dite d'« urgence » (phase 4), soit une augmentation de 20 % par rapport à la même période en 2017. En juin et juillet, l'insécurité alimentaire (phases 3 et 4) a continué de sévir dans le Jongleï et dans les États du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal septentrional ; en revanche, la situation s'est quelque peu améliorée dans l'État de l'Équatoria-Occidental. De graves préoccupations subsistent en ce qui concerne les comtés de Leer et de Mayendit, qui devraient se trouver en phase 4 et dans lesquels les travailleurs humanitaires ont mené, en juillet, des interventions à petite échelle pour la première fois depuis le mois d'avril. L'état de « famine » (phase 5) avait été déclaré dans ces comtés en février 2017. Les déplacements massifs de population de l'Équatoria ont aggravé la situation en matière de sécurité alimentaire, car la production agricole de cette région est généralement la plus importante du pays. Par ailleurs, environ 1,1 million d'enfants de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë.

25. En juillet, 80 cas d'entraves à l'accès humanitaire ont été signalés, en particulier dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et de l'Équatoria-Central ; 35 % de ces cas ont été imputés à des criminels ou à des personnes non identifiées, 26 % aux forces de sécurité des États et 15 % aux autorités civiles des États et à des civils. Pour la troisième année consécutive, c'est au Soudan du Sud que l'acheminement de l'aide humanitaire a été entouré d'un climat de violence à nul autre pareil dans le monde. Au cours des six derniers mois, près de 50 % des cas d'entraves à l'accès signalés

concernaient des actes de violence contre le personnel ou le matériel humanitaire. En juin, trois travailleurs humanitaires ont été tués dans les comtés de Roubkona et de Mayom (État de l'Unité), tandis que deux autres ont été tués en juillet dans les comtés de Terekeka (État de l'Équatoria-Central) et de Rumbek-Est (État des Lacs), ce qui porte à 12 le nombre de travailleurs humanitaires tués dans le pays depuis janvier 2018. En juin, des blocages et des difficultés bureaucratiques ont entravé les opérations humanitaires dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental et des organismes humanitaires opérant dans le comté de Wau ont indiqué que les forces armées étatiques leur refusaient de plus en plus l'accès aux zones situées à l'extérieur de Wau en proie à un conflit. L'accès aux zones situées en dehors de la ville de Yei (État de l'Équatoria-Central) est resté limité, la sûreté et la sécurité n'étant pas garanties.

26. Les actes de violence visant le personnel ou le matériel humanitaire se sont intensifiés pendant la période considérée. En juin et en juillet, dans les zones de protection des civils de la MINUSS à Bentiu et à Malakal, des dirigeants communautaires ont entravé les opérations et recruté des groupes de jeunes pour que ceux-ci perturbent les opérations humanitaires. À Bentiu, ces actes ont obligé trois des cinq dispensaires à fermer pendant plus de trois semaines, et environ 50 000 personnes ont perdu l'accès à une eau sans risque sanitaire. Des travailleurs humanitaires ont également été agressés par des dirigeants communautaires et des membres du groupe de surveillance local. Les activités humanitaires ont repris à l'issue de longues négociations. À Malakal, des groupes de jeunes ont menacé des travailleurs humanitaires, en raison prétendument du manque de perspectives d'emploi ; cela a conduit à la suspension des activités d'assistance sanitaire, qui sont d'une importance vitale. En juillet, à Bunj, dans le comté de Maban (État du Haut-Nil), une manifestation organisée par des jeunes en vue de protester contre le manque supposé de perspectives d'emploi a rapidement dégénéré : les jeunes ont perpétré des attaques et des pillages, incendié des locaux humanitaires et endommagé des véhicules humanitaires. Les opérations humanitaires ont été gravement perturbées, le matériel a été fortement endommagé et 400 travailleurs humanitaires ont dû être transférés ailleurs.

27. En dépit des difficultés rencontrées, à la fin du mois d'août, les partenaires humanitaires avaient fourni une assistance vitale à plus de 3,8 millions des 6 millions de personnes visées. Alors que la principale campagne de semis progressait et que les combats se poursuivaient, les partenaires ont redoublé d'efforts pour fournir aux agriculteurs des semences et des outils. Plus de 4 530 tonnes de semences ont été distribuées à environ 312 000 familles, soit la plus grande quantité distribuée jusqu'à présent pendant la principale campagne de semis.

28. Au moment de l'établissement du présent rapport, le plan d'aide humanitaire était financé à hauteur de 50 %, 854 millions de dollars ayant été reçus sur le montant de 1,7 milliard requis.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

29. La MINUSS a continué d'appliquer une stratégie de protection des civils à trois volets. Dans le cadre du premier volet, axé sur la protection par le dialogue et la participation à la vie politique, elle a continué d'insister sur le fait que la responsabilité d'assurer la protection des civils incombait au premier chef aux autorités nationales, et rappelé qu'elle était prête à aider ces dernières à s'acquitter de leur responsabilité dans ce domaine. Le 10 juillet, mon Représentant spécial s'est

rendu à Yambio, où il a rencontré le Gouverneur du Gbudwe et des chefs religieux pour discuter des initiatives en cours en matière de relèvement et de résilience. Le 12 juillet, mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur de l'action humanitaire s'est rendu à Tamboura (Équatoria-Occidental) pour apaiser les tensions liées à l'arrivée d'environ 18 000 personnes fuyant les combats à Nagero (Équatoria-Occidental). Il s'est entretenu avec le Gouverneur de l'État afin d'éviter que ces personnes ne soient réinstallées de force sur un autre site, dans la ville de Tamboura. Les 1^{er} et 2 août, mon Représentant spécial était à Malakal, dans le Haut-Nil, pour apaiser les tensions liées à des pratiques de recrutement en vigueur dans la zone de protection des civils de la MINUSS, pratiques jugées injustes ; il a insisté sur l'importance du principe de non-discrimination dans le recrutement à l'ONU. Il s'est également rendu à Bunj pour évaluer l'ampleur des dégâts causés au matériel humanitaire et inciter les pouvoirs publics et des acteurs de la société civile à calmer les tensions à la suite des violentes manifestations de jeunes qui s'étaient produites.

30. Dans le reste du pays, la MINUSS a organisé, au niveau infranational, 19 ateliers sur la cohésion sociale, la réconciliation, la gestion des conflits et le rôle des chefs traditionnels, des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. Parmi les 5 085 participants (dont 1 369 femmes) figuraient des représentants des communautés d'accueil et des sites de protection des civils de la MINUSS, des fonctionnaires nationaux et des représentants des comtés, des membres des forces armées organisées et de groupes armés, des chefs traditionnels et des représentants des jeunes et des femmes. Dans le Bahr el-Ghazal septentrional, par exemple, la MINUSS a continué d'aider le comité mixte pour la paix à la frontière à gérer les migrations de bétail entre le Soudan et le Soudan du Sud. À Akobo, grâce à l'appui de la MINUSS, des factions des Lou Nuer qui s'affrontaient ont accepté de mettre fin aux hostilités pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. À Djouba, la Mission a facilité le dialogue entre le Conseil des sages jieng (Dinka) et le Conseil des sages du Joubek afin d'apaiser les vives tensions qui s'étaient installées entre les communautés d'accueil et les éleveurs de bétail nomades dinka bor. Ces discussions ont abouti à la création d'un comité mixte chargé de réduire les tensions communautaires et d'appuyer l'application du décret présidentiel du 23 octobre 2017 sur le rapatriement du bétail des éleveurs dinka bor au Jongleï. À Bor, la MINUSS a facilité l'organisation d'une manifestation culturelle à l'intention des déplacés nuer vivant dans la zone de protection des civils et de la communauté d'accueil dinka, afin de promouvoir la réconciliation et la coexistence pacifique.

31. Dans le cadre du deuxième volet, axé sur la protection des civils menacés de violences physiques, la Mission assurait au 1^{er} septembre la protection de 198 446 déplacés répartis sur cinq sites : 114 652 à Bentiu, 39 199 à Djouba, 24 415 à Malakal, 2 300 à Bor et 17 880 à Wau. En juillet, la population du site de Wau était de 15 % inférieure à ce qu'elle était en mai (20 702), en raison de la décongestion du site. À Leer (État de l'Unité), un site de protection temporaire hébergeait 2 500 déplacés.

32. Afin de renforcer le caractère civil des sites, la MINUSS a rencontré des chefs communautaires pour les informer des mesures prises en réponse aux problèmes de sécurité, promouvoir la participation active de la communauté à la lutte contre la criminalité et favoriser la coexistence pacifique. Le 9 août, notamment, mon Représentant spécial a présidé une réunion à laquelle ont participé plus de 50 chefs communautaires des sites de protection de Djouba, au cours de laquelle il a été rappelé que la responsabilité de la sécurité interne des sites incombait à la communauté. Pendant la période à l'examen, 506 infractions et atteintes à la sécurité ont été enregistrées sur l'ensemble des sites de protection (191 à Wau, 161 à Bentiu, 99 à Djouba, 45 à Malakal et 10 à Bor). Il s'agissait en majorité de vols, d'agressions et de cas de violences familiales. La Mission a procédé à 272 perquisitions, qui ont

abouti à la confiscation d'objets tels que des armes, des munitions, des drogues illicites et du matériel de l'ONU volé. Il est à noter que le nombre d'actes d'hostilité a augmenté sur le site de protection de Djouba au cours de cette période. Les 13 et 14 août, des affrontements ont éclaté entre des jeunes de Roubkona et de Mayom sur le site de protection n° 3. Bien que la MINUSS ait renforcé la sécurité et dialogué avec des membres des communautés concernées et leurs dirigeants afin d'apaiser les tensions, ces heurts ont fait 179 blessés, entraîné le déplacement de 1 000 à 2 000 personnes du site de protection vers la zone exempte d'armes qui entoure celui-ci et contraint la Mission à ériger 19 abris. La situation s'est encore aggravée le 22 août. La Mission a poursuivi le dialogue avec les partenaires humanitaires, les autorités nationales et les dirigeants des communautés concernées dans un but d'apaisement.

33. Cent trente-trois personnes soupçonnées d'être à l'origine d'atteintes graves à la sécurité ont été détenues dans les centres de détention de la MINUSS à Bentiu, à Djouba et à Malakal. La Mission a également répondu à deux demandes des autorités au sujet de personnes vivant dans la zone de protection des civils de Djouba qui étaient soupçonnées d'avoir commis des crimes graves. Dans le cadre de la deuxième phase du projet de la MINUSS qui vise à promouvoir le respect du principe de responsabilité, le Procureur général a accepté que 16 affaires concernant des atteintes sexuelles présumées commises sur les sites de Djouba, de Malakal et de Bentiu soient traitées par le système de justice formel.

34. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la prévention et l'atténuation de la violence contre les civils au-delà de ses zones de protection. Au cours de la période considérée, elle a effectué 10 387 patrouilles (dynamiques aériennes, fluviales et à pied, de courte et longue durées), dont 146 à l'appui du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Devant la recrudescence de la criminalité et la multiplication des affrontements, une compagnie a également été redéployée à Yei (Équatoria-Central). La Mission a continué d'effectuer des patrouilles aériennes dynamiques intégrées et de longue durée dans les zones tenues par le M/APLS dans l'opposition dans les comtés d'Akobo (Jongleï) et de Kodok (Haut-Nil), le but étant d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et d'en apprendre davantage sur la situation locale. Elle a également effectué des patrouilles à Yirol et à Moppair (État des Lacs), à Panyagor-Poktar et à Pochala (Jongleï), à Raja et dans la zone du triangle de Wau (Bahr el-Ghazal occidental), à Boma (Jongleï), à Kajo Kaji et à Tamboura (Équatoria-Occidental).

35. Dans le cadre du troisième volet, axé sur la création d'un environnement protecteur, la Mission a continué de collaborer avec les autorités et les représentants de la société civile pour instaurer des conditions propices au retour des populations déplacées. À Wau, la MINUSS et les organisations humanitaires ont poursuivi la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint visant à créer un environnement protecteur propice au retour des populations déplacées. À Bentiu, la Mission a également continué de promouvoir l'adoption du concept de zone exempte d'armes, en conséquence de quoi la zone entourant la base a été dégagée dans un rayon de 200 mètres et une route périphérique est en cours de construction. À Malakal, elle a continué de collaborer avec le comité de sécurité du Haut-Nil en vue de réduire la présence de forces armées dans le centre-ville.

36. La MINUSS a organisé des ateliers dans tout le pays pour renforcer la capacité des organisations locales de mettre en œuvre ses projets à effet rapide visant à rénover les infrastructures de base dans les principales zones de retour. Elle a ainsi formé 170 fonctionnaires nationaux et représentants d'organisations nationales et de la société civile. Elle a mené à bien au moins 15 des 23 projets prévus dans le cadre de

la période 2017/18, dont six projets de construction et de rénovation de postes de police à Djouba, Kuacjok, Wau et Aweil, auxquels elle a apporté son appui.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

37. Au cours de la période considérée, la MINUSS a confirmé 253 incidents ayant mis en péril les droits de l'homme et le dispositif de protection, notamment des homicides de civils, des blessures infligées à des civils, des enlèvements, des pillages et la destruction de biens civils, des attaques contre l'ONU, des arrestations arbitraires et des détentions prolongées, le recrutement et/ou l'utilisation d'enfants par des groupes ou forces armés, des déplacements forcés, des cas d'extorsion et des violences sexuelles. Ces incidents, qui ont fait 320 morts, 197 blessés et 128 disparus, dont 98 femmes et 50 mineurs, ont été attribués à l'APLS (231), au M/APLS dans l'opposition pro-Machar (225), au M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng (9), au Service national des prisons (8), aux forces de sécurité gouvernementales participant aux opérations de désarmement (4), au Service national de sécurité (1) et à d'autres éléments armés (167).

38. Sur l'ensemble des affaires confirmées, 53 concernaient des violences sexuelles liées aux conflits, dont le viol, le viol en réunion et le rapt de femmes et de filles à des fins d'exploitation sexuelle. Les 53 cas de violences ont concerné 188 personnes (176 femmes et filles, 12 hommes et garçons) et ont été attribués à l'APLS (27 affaires de violences ayant fait 133 victimes), au M/APLS dans l'opposition pro-Machar (19 affaires de violences ayant fait 46 victimes) et à d'autres groupes armés (7 incidents ayant fait 9 victimes). La plupart de ces faits se sont produits dans l'Équatoria-Occidentale et l'Unité, bien que la sous-déclaration et l'accès limité à ce type d'informations ne puissent rendre que partiellement compte de la réalité.

39. Du 23 au 27 juillet, la MINUSS et l'Équipe d'experts de l'État de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit déployée par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont fourni à l'APLS et à la Police nationale sud-soudanaise une assistance technique aux fins de la prévention, de la dissuasion et de la répression des violences sexuelles liées aux conflits.

40. Le 10 juillet, la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint faisant état d'allégations de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises par le Gouvernement et les forces alliées, en avril et mai 2018, et de violences qui auraient été commises par des jeunes armés dans certaines parties du sud de l'Unité. D'après le rapport, trois personnes pourraient porter la responsabilité de ces violations, dont le Commissaire du comté de Gany, qui a été démis de ses fonctions à la suite de la publication du rapport et du travail de sensibilisation fait par l'ONU et la communauté internationale.

41. Des discours haineux et incitant à la violence ont de nouveau été signalés. Ils sont alimentés par la situation politique actuelle et la perception au sein des communautés qu'il n'y a pas de perspectives d'avenir, notamment en matière d'emploi. L'organisation Defy Hate Now a publié un guide pratique sur les moyens de lutter contre de tels discours dans les réseaux sociaux.

42. Les personnes qui ont exprimé des opinions perçues comme critiques à l'égard du Gouvernement ou nuisant à la réputation du pays, ou qui se sont exprimées sur des sujets jugés sensibles, ont continué de voir leur liberté d'expression bafouée. Ainsi, de nouveaux cas d'intimidation et d'arrestation et de détention arbitraires ont été signalés. Lors d'un atelier organisé par la MINUSS à Djouba le 8 juin, des journalistes

et des défenseurs des droits de l'homme, dont 21 femmes, ont dit qu'il était difficile de signaler certaines infractions au Soudan du Sud, notamment les violences sexuelles, à cause de l'intimidation et des représailles exercées par les autorités de l'État.

43. Les conditions de détention dans les établissements gérés par l'État sont toujours mauvaises, des cas de surpopulation ayant été constatés à Djouba, à Torit et à Yirol. La détention prolongée, arbitraire et par procuration est restée une pratique courante dans tout le pays.

44. Les garanties de procédure permettant d'assurer un procès équitable continuent de ne pas être respectées, y compris dans des affaires où la peine encourue est la peine de mort. Selon les informations disponibles, 345 détenus (335 hommes et 10 femmes) étaient en attente d'exécution au 6 juin. La MINUSS a continué d'engager les autorités nationales à adopter un moratoire sur les exécutions.

45. Le 8 août, le Président a déclaré une « amnistie générale » pour Riek Machar et « d'autres groupes dissidents » et, le 20 août, 21 détenus auraient été libérés en application de la Déclaration de Khartoum. L'appel formé contre la condamnation à mort de James Gatdet Dak, l'ancien attaché de presse du M/APLS dans l'opposition pro-Machar, est en instance depuis le 12 février. En parallèle, le Président de la Cour martiale spéciale devrait rendre le verdict dans le procès de l'hôtel Terrain le 6 septembre, après la période à l'examen.

46. À la faveur de divers projets à effet rapide, la MINUSS a rénové le premier établissement d'éducation surveillée de Djouba afin de séparer les délinquants juvéniles des détenus adultes. Elle a par ailleurs continué de fournir une assistance technique à des institutions du secteur de la justice en vue de régler la question de la détention prolongée et arbitraire, et a aidé l'administration pénitentiaire à mettre sur pied un comité de développement des prisons chargé de formuler des recommandations visant à réformer le système carcéral.

47. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la MINUSS a effectué un travail d'évaluation du risque, de vérification des antécédents et de profilage en réponse à trois demandes d'appui émanant des forces de sécurité gouvernementales.

48. La MINUSS a facilité l'organisation de 165 activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, auxquelles ont participé 9 558 personnes, dont 3 957 femmes, issues de l'APLS, de la Police nationale sud-soudanaise et de la société civile, ainsi que d'autres groupes concernés. En interne, dans le cadre de la politique d'intégration des droits de l'homme, elle a organisé des séances d'information sur le mandat de la Mission à cet égard, auxquelles ont assisté 1 426 agents en tenue, dont 273 femmes.

49. Les refus de demandes d'accès ont continué d'avoir des effets néfastes sur la capacité de la Mission d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et sur les atteintes à ces droits. Au cours de la période considérée, les équipes de la MINUSS spécialisées dans les droits de l'homme ont essuyé 11 refus de ce type – huit fois auprès des forces et autorités gouvernementales, trois fois auprès du M/APLS dans l'opposition pro-Machar – dans les régions du Haut-Nil, de l'Unité, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria-Occidental et de l'Équatoria-Oriental.

50. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé a consigné 129 violations graves, dont 76 confirmées, concernant au moins 2 091 enfants (1 113 garçons, 972 filles et 6 enfants de sexe inconnu),

lesquelles ont été commises par l'APLS (39 %) et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar (43 %). Les 26 et 27 juin, l'équipe spéciale a organisé un atelier à l'intention de 50 hauts gradés des 10 divisions de l'APLS du pays, ainsi que des officiers du quartier général de l'APLS, à Djouba. Cet atelier a notamment abouti à la signature avec l'ONU d'un plan d'action révisé. La Mission a également dispensé une formation à la protection de l'enfance aux parties au conflit, à laquelle ont participé 568 membres des forces de sécurité gouvernementales, dont 45 femmes, et 40 membres du M/APLS dans l'opposition pro-Machar. Elle a en outre organisé 74 sessions de formation à l'intégration de la protection de l'enfance, auxquelles ont participé 4 556 personnes – membres des forces organisées relevant du Gouvernement, agents des pouvoirs publics, membres de la communauté et personnel de la Mission –, dont 1 940 femmes. En coordination avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'ONU a facilité le retour à la vie civile de 149 enfants (51 filles et 98 garçons) qui ont pu quitter les rangs de l'Armée de libération nationale du Soudan du Sud et de l'ancien M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng, portant ainsi à 955 le nombre d'enfants rendus à la vie civile cette année.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

51. La MINUSS a continué d'assurer la protection des partenaires humanitaires lors de l'acheminement d'une aide essentielle, et le nombre des demandes d'appui aux opérations dans les zones à haut risque a augmenté. Les travaux de réfection de routes réalisés grâce à l'appui de la MINUSS ont également permis à l'aide humanitaire d'être acheminée à davantage de personnes. Après la reprise du conflit dans le sud de l'État de l'Unité, la MINUSS a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire dans la zone de protection temporaire de Leer et alentour. Dans le cadre de la stratégie Beyond Bentiu (« Au-delà de Bentiu »), une stratégie de réintégration qui encourage le retour volontaire des déplacés, en toute sécurité, la MINUSS a accompagné deux organisations humanitaires lors d'une livraison de fournitures médicales à la population de Nhiadiu. Dans l'Équatoria-Occidental, les organisations humanitaires, protégées par la MINUSS, ont fourni une assistance aux populations déplacées à Tamboura. La Mission a prêté main-forte à l'acheminement de l'aide humanitaire en organisant des patrouilles à l'intérieur et autour des camps de Rimenze et de Makpandu et en invitant les autorités de l'Équatoria-Occidental à assurer la sécurité le long des principaux axes routiers pour faciliter les mouvements de population. Dans l'État des Lacs, la MINUSS, en coordination avec le Groupe sectoriel de l'éducation et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a fourni du matériel à quatre écoles dans le but de créer des espaces d'apprentissage temporaires pour les enfants de 1 000 familles rapatriées.

52. Le Service de la lutte antimines a répondu à plusieurs demandes d'intervention sur les sites de protection de la MINUSS à Bentiu, à Bor, à Djouba et à Wau, et participé à des patrouilles dans le Jongleï ainsi que dans les États du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Unité et du Haut-Nil. Il a éliminé des engins explosifs retrouvés dans les zones de protection de Bentiu et de Malakal et à proximité de la piste d'atterrissage de Malakal. À la demande de la MINUSS, le Service a également détruit des armes et munitions appartenant à l'APLS dans l'opposition et à l'APLS. Il a inspecté et détruit une charge non explosée découverte dans une école à Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional). Au cours de la période considérée, 27 équipes de déminage sont intervenues sur l'ensemble d territoire sud-soudanais. Au total, une superficie de 4 234 240 mètres carrés a été déminée et restituée et 4 781 engins explosifs et 19 189 munitions d'armes légères ont été retirés et détruits.

D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord et au processus de paix

53. Mon Représentant spécial a poursuivi ses bons offices à l'appui du processus de paix au Soudan du Sud. Il s'est entretenu avec le Président, Riek Machar et d'autres hauts responsables du Gouvernement et de l'opposition, auprès de qui il a plaidé pour le respect du cessez-le-feu permanent et souligné la nécessité de parvenir à un compromis et de faire preuve de volonté politique pour rendre possible un règlement politique durable et sans exclusive du conflit armé. Au cours de visites régulières dans les différents États du pays, il s'est entretenu avec des représentants des autorités de l'État en question, des autorités locales et de la société civile, ainsi que des représentants des populations vivant dans les sites de protection, afin de les tenir informés de l'évolution des pourparlers de paix. Lors de rencontres régulières avec le corps diplomatique à Djouba, mon Représentant spécial a mis en avant la nécessité d'un appui coordonné au processus de paix engagé. Le 27 juin, la MINUSS a appuyé l'organisation, sur une journée, d'une séance de bilan du forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix à l'intention des organisations de la société civile. Les conclusions ont été transmises aux parties prenantes aux pourparlers ainsi qu'aux médiateurs. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSS a également continué de collaborer avec le Comité directeur du dialogue national et son secrétariat en vue de promouvoir un processus de paix inclusif, participatif et fiable. En août, lorsque les pourparlers entre les parties ont repris à Khartoum, mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et une équipe de la MINUSS se sont rendus au Soudan pour suivre les efforts faits pour intégrer le texte convenu à un accord de paix revitalisé. Lorsque les parties en arriveront à débattre des modalités révisées de mise en œuvre de l'Accord, et notamment des nouveaux arrangements relatifs à la sécurité, la MINUSS enverra une équipe technique qui interviendra directement et fournira une assistance technique s'il y a lieu.

54. Pour aider le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à s'acquitter de son mandat, notamment à suivre et à signaler les violations et à en identifier les responsables, la MINUSS a continué de lui fournir appui logistique, protection et services de transport aérien. Dans un effort de sensibilisation des populations locales, la Mission a distribué des plaquettes d'information sur l'accord de cessation des hostilités.

55. À la demande de la commission sud-soudanaise chargée d'examiner la législation, la MINUSS, en coordination avec les organismes des Nations Unies compétents, a entrepris d'examiner les principaux textes de loi qui interviennent dans la mise en œuvre de l'accord de paix. La Mission a aidé les autorités nationales à mettre en place un mécanisme qui permettra de coordonner les efforts faits pour améliorer la transparence du processus de paix et l'information du public. Elle a par ailleurs continué de renforcer le contrôle parlementaire en réalisant une évaluation préliminaire des besoins des commissions parlementaires spécialisées chargées de promouvoir l'État de droit.

56. Au 4 juillet, le comité technique chargé de la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement avait terminé sa deuxième série de consultations. Les 3 700 participants consultés ont exprimé leurs opinions librement. Ils ont invoqué des difficultés, comme l'absence de mobilisation et de sensibilisation en amont des consultations et l'impression d'un manque d'engagement véritable de la part du Gouvernement. Les personnes déplacées ont été peu enclines à participer à ce processus, dont elles ont mis en doute le calendrier, la pertinence, la crédibilité, la légitimité et l'indépendance.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

57. Les 3 et 4 juillet, une délégation de haut niveau conduite par la Vice-Secrétaire générale s'est rendue au Soudan du Sud ; y participaient l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, mon Conseiller spécial pour l'Afrique, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et d'autres représentants de haut niveau. La délégation s'est notamment rendue dans les villes de Wau et de Malakal, et s'est entretenue avec des ministres du Gouvernement, des représentants des administrations des États fédérés, des femmes d'influence, des chefs religieux, des groupes de femmes issues de la société civile, des personnes vivant sur des sites de protection des civils de la MINUSS, des partenaires du système des Nations Unies et des membres du corps diplomatique pour recueillir leurs vues au sujet du processus de paix, promouvoir la participation pleine et effective des femmes à tous les aspects du processus de règlement du conflit, du développement et de l'action humanitaire, et mettre en lumière les mesures qu'il importe de prendre d'urgence pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, notamment liées au conflit.

58. Lorsqu'elle s'est entretenue avec le Président, la Vice-Secrétaire générale a de nouveau insisté sur la primauté d'une solution politique au conflit et a transmis au Président des propos recueillis auprès d'organisations de femmes, de femmes d'influence et de communautés touchées par le conflit. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit est restée au Soudan du Sud du 5 au 7 juillet pour échanger avec le Gouvernement sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris par le pays en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. La MINUSS, les organismes et les partenaires de développement des Nations Unies et le Gouvernement ont travaillé ensemble en vue de faciliter l'accès des victimes de violences sexuelles et sexistes et de violences sexuelles liées aux conflits à des services complets et axés sur leurs besoins, en créant un centre de services intégrés à Djouba. Au cours des huit premiers mois qui ont suivi l'ouverture, le centre a pris en charge 366 femmes, filles et garçons, et a par deux fois apporté son concours à la justice dans le cadre de procédures judiciaires.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement du déploiement des contingents, déontologie et discipline

59. Au 1^{er} septembre, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 646 personnes, parmi lesquelles 894 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 233 femmes, soit 26 %), 1 376 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 195 femmes, soit 14 %) et 376 Volontaires des Nations Unies (dont 118 femmes, soit 31 %).

60. À la même date, la Mission comprenait 1 807 policiers sur les 2 101 autorisés : 642 policiers hors unités constituées (dont 147 femmes, soit 23 %), 1 099 membres d'unités de police constituées (dont 224 femmes, soit 20 %) et 66 agents de l'administration pénitentiaire (dont 19 femmes, soit 29 %).

61. S'agissant de l'effectif militaire, la MINUSS comptait 14 572 personnes sur les 17 000 autorisées (dont 4 000 pour la force de protection régionale) : 218 officiers de liaison (dont 27 femmes, soit 12 %), 399 officiers d'état-major (dont 56 femmes, soit 14 %) et 13 955 membres des contingents (dont 452 femmes, soit 3 %). À ce jour, 2 220 éléments ont été incorporés à la force de protection régionale, dont 34 des

38 éléments affectés au quartier général et 13 officiers de liaison sur les 20 prévus. L'unité du génie bangladaise, le bataillon népalais à capacité d'intervention rapide et les bataillons d'infanterie chinois et rwandais ont été entièrement déployés. Quant au corps principal du bataillon d'infanterie éthiopien, il est arrivé à Djouba le 20 juillet.

62. La MINUSS a continué de renforcer les mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le groupe de travail pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle du Comité interinstitutions et l'équipe spéciale de la MINUSS chargée de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont passé en revue les mesures en vigueur et déterminé s'il y avait eu une évolution manifeste, en ce qui concerne l'exposition de la Mission au risque, qui nécessiterait de modifier du plan d'action existant. Les membres du personnel fraîchement déployés à la Mission ont suivi une formation initiale obligatoire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et des efforts ont été faits pour accroître le taux d'achèvement des formations en ligne. Des fiches de sensibilisation aux actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été distribuées à l'ensemble du personnel. Des dispositifs de proximité ont été créés sur l'ensemble du territoire sud-soudanais afin de recevoir les plaintes, l'objectif étant que les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles puissent être signalées rapidement et traitées de manière efficace. Le travail de sensibilisation des communautés reste l'une des grandes priorités de la MINUSS. Le Groupe consultatif sur la déontologie et la discipline de la MINUSS, qui est présidé par le chef de la Mission, s'est réuni au cours de la période considérée pour parler de la prévention des comportements répréhensibles et de l'application des normes de conduite de l'ONU à l'ensemble du personnel.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

63. Au cours de la période considérée, la MINUSS a enregistré 52 situations de violation de l'accord sur le statut des forces, dont certaines comprenaient de multiples violations de l'accord. Les trois attaques armées perpétrées les 4 et 8 juin dans l'État de l'Unité et le 26 juin dans l'Équatoria-Central, qui visaient directement la MINUSS et des opérations humanitaires et qui ont provoqué la mort d'un officier de liaison militaire de la Mission, ont été particulièrement préoccupantes.

64. Au cours de la même période, les opérations de la MINUSS ont été entravées à 31 reprises par des restrictions à la circulation attribuées au Gouvernement. Onze d'entre elles visaient des membres du personnel de la Mission chargés de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et d'en rendre compte. Ont également été signalées six nouvelles arrestations et mises en détention de personnel et de prestataires de la Mission par des agents du Gouvernement. Un prestataire de la MINUSS a été enlevé à son domicile de Torit et torturé par le Service national de sécurité à cause d'un différend d'ordre privé, avant d'être relâché quelques jours plus tard. Un membre du personnel de la MINUSS a été détenu à Bor et un autre à Djouba, tous deux pendant environ trois heures avant d'être libérés. Dans les trois autres affaires, qui ont eu lieu dans les États des Lacs, de l'Équatoria-Oriental et du Bahr el-Ghazal occidental, des membres du personnel ont été relâchés après un à deux jours de détention. Le sort de deux membres du personnel arrêtés en 2014 reste inconnu. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas permis à la Mission de les voir et n'a fourni aucune information sur leur situation.

65. L'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la MINUSS au Soudan du Sud continue d'être bafouée. Le retard accumulé dans l'octroi de visas d'entrée aux neuf officiers d'état-major de la MINUSS, qui attendent leur visa depuis un à six mois, est

très préoccupant. Le retard pris dans la délivrance des visas d'entrée continue d'entraver le déploiement de tous les effectifs de la force. Par ailleurs, quatre membres du personnel et sous-traitants de la Mission ont rapporté avoir été menacés, harcelés ou agressés physiquement, et un cas de saisie de biens de la Mission a été signalé. Un véhicule de la Mission confisqué le 25 janvier à Djouba par la police nationale n'a toujours pas été restitué, malgré des demandes répétées.

66. Des membres du M/APLS dans l'opposition pro-Machar ont perturbé les activités de la Mission à neuf reprises, dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et de l'Équatoria-Central. La MINUSS continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par voie de relevés mensuels et à l'occasion d'entretiens avec les responsables compétents.

67. La MINUSS a poursuivi ses efforts visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens de l'ONU, en appliquant à l'échelle de la Mission le plan d'action fondé sur les recommandations relatives aux moyens à mettre en œuvre pour réduire les pertes dans les rangs des Casques bleus qui figurent dans le rapport de Lieutenant général (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz consacré à « L'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies ». Elle continue de renforcer les mesures de gestion du risque de sécurité, notamment en renforçant la protection physique des locaux des Nations Unies, en utilisant des systèmes d'alerte et des systèmes améliorés de localisation du personnel, en resserrant la coopération, en mettant en commun les informations et en maintenant le contact avec les services de sécurité du Gouvernement.

68. Pour mieux faire connaître à la population le mandat qui lui a été confié et le rôle que jouent les Casques bleus dans la consolidation de la paix et la protection des civils au Soudan du Sud, la MINUSS a intensifié son utilisation des moyens de communication et d'information multimédias, y compris les réseaux sociaux. Radio Miraya continue de diffuser des programmes et des messages de paix.

VIII. Observations et recommandations

69. Grâce aux efforts soutenus de l'IGAD, des progrès considérables ont été réalisés en vue de revitaliser le processus de paix au Soudan du Sud et de parvenir à un règlement négocié du conflit en cours dans le pays. La signature de la Déclaration de Khartoum et d'accords sur certaines questions restées en suspens relatives à la gouvernance et aux dispositions en matière de sécurité intervenues au cours de la phase du forum de haut niveau pour la revitalisation facilitée par le Soudan constituent des avancées importantes. Je demande instamment aux parties de poursuivre le dialogue avec les médiateurs afin de régler les dernières questions essentielles et de parvenir à un accord revitalisé. Dans le même temps, elles doivent commencer à appliquer les accords déjà signés afin de prouver leur bonne foi et d'instaurer la confiance. Le peuple du Soudan du Sud souffre depuis bien trop longtemps et il faut faire taire les armes et remettre le pays sur la voie de la paix et du développement.

70. Si je suis conforté par la participation constructive du Gouvernement au forum de haut niveau pour la revitalisation, force est de constater que ses récentes tentatives de proroger unilatéralement son mandat par l'adoption d'un amendement constitutionnel ne contribueront pas au processus de paix. C'est pourquoi je demande instamment au Gouvernement de se concentrer avant tout sur les négociations en cours et de faire les concessions nécessaires afin de parvenir à la conclusion d'un règlement politique sans exclusive et applicable. J'engage également les partis de l'opposition et les groupes de la société civile à participer de manière constructive au processus dans le même esprit.

71. Je reste profondément préoccupé par les conséquences du conflit pour la population civile. La situation dans la région du Haut-Nil, en particulier dans le sud de l'Unité, et la détérioration de la situation dans les régions de Bahr el-Ghazal et de l'Équatoria, en dépit des engagements renouvelés en faveur du cessez-le-feu, témoignent des conséquences désastreuses que le conflit a sur la population civile. Les déplacements forcés, les attaques directes et ciblées sur des civils, y compris des femmes et des enfants, et l'insécurité qui en découle sont toujours tristement d'actualité au Soudan du Sud. J'accueille avec satisfaction le rapport conjoint du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la MINUSS, publié le 10 juillet, et j'appelle le Gouvernement à mener une enquête approfondie sur toutes les allégations faisant état de graves violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits ainsi que sur les violations du droit international humanitaire commises dans le sud de l'Unité, et de traduire en justice toute personne reconnue responsable des crimes commis.

72. La situation humanitaire témoigne de manière saisissante de la nécessité de parvenir à la paix. Compte tenu des ressources que le pays pourrait utiliser pour répondre aux besoins de ses citoyens, il est inacceptable que 1,8 million de personnes soient déplacées et que 2,5 millions de Sud-Soudanais cherchent refuge dans les pays voisins, dans ce qui est la troisième crise de réfugiés du monde. Qui plus est, quelque 60 % de la population souffre d'insécurité alimentaire grave et le Soudan du Sud affiche désormais l'un des taux de non-scolarisation parmi les plus élevés au monde du fait du conflit. La prochaine génération de Sud-Soudanais mérite mieux.

73. Au cours de la période considérée, l'environnement opérationnel est resté parmi les plus dangereux au monde. Je rends hommage aux collègues que nous avons perdus au cours de cette période. Lors de deux épisodes tragiques distincts intervenus en juin et en juillet, un soldat de la paix et cinq travailleurs humanitaires ont été tués. Je condamne ces attaques et j'exhorte les parties à s'abstenir de s'en prendre aux forces de maintien de la paix et au personnel humanitaire, et à lever tous les obstacles qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et l'exécution du mandat de la MINUSS. Les individus qui ciblent les opérations des Nations Unies doivent répondre de leurs actes.

74. Malgré les progrès encourageants accomplis dans la phase de Khartoum du forum de haut niveau pour la revitalisation, il reste beaucoup à faire pour mettre la dernière main aux détails des accords conclus, y compris établir des directives de mise en œuvre réalistes. À bien des égards, le processus de paix, le Soudan du Sud et les efforts collectifs de la communauté internationale se retrouvent à la croisée des chemins. Les prochaines avancées sont désormais tributaires de l'établissement d'un accord plus inclusif qui propose une solution aux difficultés restant à régler s'agissant de la gouvernance et d'autres questions ambiguës relatives à la sécurité, notamment aux carences en matière de sécurité pendant et après la transition, et à la réforme globale du secteur de la sécurité. Je demande instamment aux parties de continuer de faire preuve de leur volonté de surmonter les difficultés à venir et je réaffirme que l'appui du Conseil de sécurité, de l'Union africaine et de l'IGAD au processus de paix ainsi que leur convergence de vues, accompagnés de mesures d'incitation et de dissuasion à l'intention des parties, sont essentiels pour parvenir à un accord réaliste et applicable.

75. Alors que le Soudan du Sud progresse sur la voie d'un règlement du conflit, il est essentiel de garder à l'esprit que, pour que la paix soit durable, la structure, les fonctions et la direction du secteur de la sécurité devront relever d'une autorité civile élue, répondre de leurs actes auprès de celle-ci et respecter l'État de droit. J'exhorte les dirigeants sud-soudanais à œuvrer sincèrement à la réalisation de cet objectif et j'appelle la communauté internationale à appuyer leurs efforts.

76. Pour terminer, je remercie la Vice-Secrétaire générale qui a conduit une délégation conjointe de l'ONU et de l'Union africaine au Soudan du Sud en juillet afin de mettre en avant le rôle joué par les femmes dans tous les efforts déployés pour favoriser la résolution des conflits, la consolidation de la paix et le développement, pour faciliter les interventions humanitaires, et pour régler les problèmes de violences sexistes et de violences sexuelles liées au conflit. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil de la MINUSS. Sous la direction de mon Représentant spécial, David Shearer, ils s'efforcent courageusement de protéger les civils vulnérables, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, de veiller au respect des droits de l'homme et de promouvoir le processus de paix. Je remercie particulièrement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui ont fourni à la Mission le personnel en tenue et les moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Je remercie également mon Envoyé spécial, Nicholas Haysom, pour son appui au processus de paix dans la région. Je salue enfin l'Envoyé spécial de l'IGAD, Ismail Wais, qui déploie des efforts inlassables, ainsi que le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, l'ancien Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, qui, en partenariat avec l'ONU, n'ont pas ménagé leurs efforts pour soulager les souffrances de la population civile du Soudan du Sud. Je souhaite également exprimer mes sincères remerciements au Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, pour sa participation active aux activités collectives menées en faveur de la paix au Soudan du Sud.

